

Compte rendu de séance

Séance du 18 Mai 2015

L'an 2015 et le 18 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, COLINET Christian, JANUS Dominique, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/05/2015

Date d'affichage : 12/05/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 19/05/2015
et publication ou notification du : 19/05/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. BRIÈRE Maurice

Objet de la délibération

Création d'une commune nouvelle constituée des communes de Baugé en Anjou, Bocé, Cuon, Chartrené, Cheviré le Rouge, Clefs Val d'Anjou, Le Guédeniau, Echemiré, Fougeré, Saint Quentin les Beaurepaire
réf : 33/2015

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la décision du conseil communautaire du 29 avril 2015 n° 2015/42 portant création à compter du 1^{er} janvier 2016 une commune nouvelle constituée des communes de Baugé en Anjou, Bocé, Cuon, Chartrené, Cheviré le Rouge, Clefs Val d'Anjou, Le Guédeniau, Echemiré, Fougeré, Saint Quentin les Beaurepaire.

Considérant l'article 2113-2 du CGCT, la création est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes concernées dans les conditions de majorité suivantes : Soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu la délibération n°2015/42 du conseil communautaire, annexée à la présente, portant création à compter du 1^{er} janvier 2016 une commune nouvelle constituée des communes de Baugé en Anjou, Bocé, Cuon, Chartrené, Cheviré le Rouge, Clefs Val d'Anjou, Le Guédeniau, Echemiré, Fougeré, Saint Quentin les Beaurepaire.

Vu l'énoncé de Madame ou Monsieur le Maire et notamment les données de l'étude KPMG :

- Approuve la création à compter du 1^{er} janvier 2016 d'une commune nouvelle constituée des communes de Baugé en Anjou, Bocé, Cuon, Chartrené, Cheviré le Rouge, Clefs Val d'Anjou, Le Guédeniau, Echemiré,

Fougeré, Saint Quentin les Beurepaire dans les termes de la délibération du conseil communautaire du 29 avril 2015 n°2015/42 ;

- Mandate et autorise Madame le Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

Séance levée à: 9:30

En mairie, le 20/05/2015
Le Maire
Josiane JOUIS

